

# PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du vendredi 24 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11

Procurations : 0

Absents : 0

L'an deux mil vingt-six, LE VENDREDI 24 AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Sylvain MARTINS.

### Membres présents :

BRET-DREVON Céline, DURAND Noël, FRANCOZ Josselin, JAY Guillaume, LECAMPION Aline, LUTHIER Isabelle, MARTINS Rémy, MARTINS Sylvain, PLOUSEY DUPOUY Marilyne, ROTINI Pauline, ROUGELOT Thibaut.

**Secrétaire de séance :** ROUGELOT Thibaut

M. Le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'approuver le procès-verbal du vendredi 20 mars : approuvé à l'unanimité.

Il explique que suite aux délégations que le conseil a consenties au Maire à la hauteur de 3000 €, il doit procéder à la lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis le dernier conseil municipal :

N°	DATE DE LA DÉCISION	TIERS	OBJET	OBSERVATION
2026-01	02/04/2026	Alexandre Maurice	Signature recollement des archives 2026	
2026-02	07/04/2026	Unik Telecom	Bon de commande téléphonique	1351.32 € TTC
2026-03	13/04/2026	LRM Thermique	Validation devis Jauge chaudière fioul	300.00 € TTC
2026-04	23/04/2026	ODEMARD TTP	Validation devis enrobé à froid	1260.00 € TTC

➤ Décision n°2026-01 concerne la signature du recollement des archives entre le Maire sortant Stéphane FALCO et le Maire entrant Sylvain MARTINS.

Les archives sont désormais sous la responsabilité de Sylvain MARTINS.

➤ Décision n°2026-02 a trait au changement de prestataire téléphonique : signature du bon de commande avec Unik Telecom.

M. Le Maire expose la situation de la téléphonie et indique que le prestataire Unik Telecom est efficace étant donné qu'il a déjà résolu le problème de téléphonie pour l'école et le périscolaire, que la fibre va être installée à la mairie et au centre de loisirs (nécessaire pour la gestion de la chaudière).

A ce jour les dépenses en téléphonie sont de 1350 € et la commune va économiser 850 € d'ici la fin de l'année.

Une astreinte pourra être mise en place grâce à un renvoi du téléphone de la mairie vers les portables d'astreintes des élus.

➤ Décision n°2026-03 concerne la signature du devis LRM Thermique pour la jauge de la chaudière.

M. Le Maire et Mme PLOUSEY DUPOUY Marilyne rappelle l'incident du débordement de fioul lors de la dernière livraison.

➤ Décision n°2026-04 concerne la signature du devis ODEMARD TTP pour de l'enrobé à froid nécessaire à combler les nids de poule.

M. Le Maire explique que le devis d'ODEMARD TTP était bien moins cher.

Proposition de Mr DURAND Noël mettre du goudron liquide dans les nids de poule avant l'enrobé à froid.

Suite à l'observation de la LPO concernant l'élagage, M. DURAND Noël demande si l'élagage sur la commune est supprimé.

M. le Maire confirme que cela maintenu pour les particuliers.

La commune n'est pas réprimandable, seuls les agriculteurs qui ont la prime PAC pourraient se la faire retirer s'ils taillent leurs haies du 16/3 au 15/8 par rapport à la nidification des oiseaux. M. FRANCOZ Josselin confirme également cela.

Des affiches ont été déposées pour proposer aux enginois les services de l'entreprise FINET.

## I DÉLIBÉRATIONS

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il n'est plus autorisé de nommer les commissions ouvertes à la population « commissions ouvertes » mais comités consultatifs ou commissions extra- communales.

Il a été décidé de les nommer comités consultatifs.

### 2026/28 - COMITÉS CONSULTATIFS

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les comités consultatifs suivants aux Enginois :

COMITÉ CONSULTATIF TRAVAUX VOIRIE ET SECURITÉ : 5 membres

- Référent : Noël DURAND,
- Suppléant : Sylvain MARTINS,

COMITÉ CONSULTATIF COMMUNICATION ET TOURISME : 7 membres

- Référente : Marilynne PLOUSEY-DUPOUY,
- Suppléants : Isabelle LUTHIER, Thibaut ROUGELOT,

COMITÉ CONSULTATIF AGRICULTURE, FORÊT ET ALPAGES : 7 membres

- Référent : Josselin FRANCOZ,
- Suppléant : Rémy MARTINS,

COMITÉ CONSULTATIF EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS : 7 membres

- Référent : Thibaut ROUGELOT,
- Suppléant : Guillaume JAY,

COMITÉ CONSULTATIF BIEN VIEILLIR ET VIE LOCALE : 7 membres

- Référente : Isabelle LUTHIER,
- Suppléante : Aline LECAMPION,

COMITÉ CONSULTATIF ACTIONS SOCIALES : 6 membres

- Référente : Aline LECAMPION,
- Suppléante : Céline BRET-DREVON,

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 2026/29 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

En vue du renouvellement de la commission communale des Impôts Directs, le conseil Municipal d'Engins propose à la direction des services fiscaux, les commissaires suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
<ul style="list-style-type: none"><li>- BARET Francis</li><li>- CLÉMENT-DIDIER Christiane</li><li>- LAURENT Martine</li><li>- BOURGEOIS Gérard</li><li>- LÉONE Maurice</li><li>- GAILLARD Gilles</li><li>- FALCO Stéphane</li><li>- PICUT Michel</li><li>- BOCCON-GEBEAUD Jacky</li><li>- DURAND Noël</li><li>- JAY Guillaume</li><li>- FRANCOZ Alain</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- CICERON Antoine</li><li>- SECOND William</li><li>- HEBERT-VIVIANI Michèle</li><li>- SCIERS Francine</li><li>- PROD'HOMME Lolita</li><li>- SECOND Jean Marc</li><li>- TOZZO Amélie</li><li>- FAURE Daniel</li><li>- BRET-DREVON Céline</li><li>- ROUGELOT Thibaut</li><li>- MARTINS Rémy</li><li>- COQUET Gilbert</li></ul>

**Pour : 11**

Contre : 0

Abstention : 0

## 2026/30 DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

Les délégués au Parc sont le relai des positions du conseil municipal auprès du Parc du Vercors, contribuent aux décisions du Parc dans une logique d'intérêt général du territoire et sont les ambassadeurs du Parc au sein de leur collectivité et sur leur territoire.

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors annexés à la charte 2025-2040 du Parc Naturel du Vercors.

Considérant l'adhésion de la commune au syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, Considérant la nécessité de procéder suite aux élections municipales de mars dernier, à la désignation d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau représentant suppléant pour siéger au sein des instances de ce syndicat,

Après élection, sont proclamés délégués :

- ❖ Délégué titulaire : Rémy MARTINS
- ❖ Délégué suppléant : Josselin FRANCOZ

## 2026/31 RÉFÉRENT FORÊT COMMUNES FORESTIÈRES DE L'ISÈRE

Le référent forêt constitue notre interlocuteur privilégié sur toutes les questions relatives à la filière forêt-bois auprès des Communes forestières de l'Isère.

Le Conseil Municipal d'Engins nomme Rémy MARTINS comme référent forêt titulaire et Josselin FRANCOZ comme référent forêt suppléant afin de faciliter les échanges et permettre un meilleur suivi des projets des Communes forestières de l'Isère.

**Pour : 11**

Contre : 0

Abstention : 0

## 2026/32 CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire expose que,

Vu les Articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner, pour la durée du mandat, les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. **Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.**

Considérant qu'outre le Maire, son président, la commission est composée de 3 titulaires et de 3 suppléants, élus au seuil de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE :**

**DE PROCÉDER** à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**DE DÉSIGNER**, Président de la Commission de Délégation de Service Public : le Maire

**Membres titulaires :** Thibaut ROUGELOT, Marilyne PLOUSEY-DUPOUY, Guillaume JAY

Nombre de votant :	11
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Sièges à pourvoir :	3

Liste	Voies obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	11	100 %	0 %	3

**Membres suppléants :**

Nombre de votant :	11
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Sièges à pourvoir :	3

Liste	Voies obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	11	100 %	0 %	3

**DE PROCLAMER** élus les titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, suivants :

<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Thibaut ROUGELOT</li><li>- Marilyne PLOUSEY-DUPOUY</li><li>- Guillaume JAY</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pauline ROTINI</li><li>- Noël DURAND</li><li>- Rémy MARTINS</li></ul>

## 2026/33 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'URBANISME

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission Urbanisme

Sur la proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder aux nominations par scrutin à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à l'unanimité de créer une commission Urbanisme composée de 3 membres et d'un président, le Maire étant président de droit.

DÉSIGNE les membres suivants

Référente : Mme Pauline ROTINI

M. Guillaume JAY

M. Olivier LUTHIER (suivant de liste)

Sous la Présidence de M. Sylvain MARTINS

#### 2026/34 CONSTITUTION DE LA COMMISSION ÉCOLE ET JEUNESSE

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission école et jeunesse. Selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil peut décider/refuser, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Sur la proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder aux nominations par scrutin à main levée,

DÉCIDE à l'unanimité de créer une commission école et jeunesse composée de 3 membres.

DÉSIGNE les membres suivants :

Référente : Mme Aline LECAMPION

Mme Céline BRET-DREVON

Mme Karine DUCHÉ (suivante de liste)

#### 2026/35 DÉLÉGUÉS OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal d'Engins désigne Isabelle LUTHIER pour représenter la Commune auprès de l'Office du Tourisme Intercommunal.

**Pour : 11**

Contre : 0

Abstention : 0

#### 2026/36 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISÈRE (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Énergie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de TE38 ;

**VU** la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne Rémy MARTINS délégué titulaire et Sylvain MARTINS délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

**Pour : 11**

Contre : 0

Abstention : 0

### 2026/37 NOMINATION DU REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Les agences d'urbanisme accompagnent le développement des agglomérations françaises. Leur fonctionnement est intrinsèquement lié à l'évolution du contexte règlementaire, qui marque l'évolution des politiques en matière d'aménagement du territoire.

Outil partenarial de réflexions, d'études et de projets venant soutenir la définition et la mise en œuvre de stratégies collectives, l'Agence d'urbanisme s'investit dans le développement durable des territoires aux côtés des collectivités qui la composent ou la sollicitent.

Elle aide à concevoir et mettre en œuvre des politiques urbaines et territoriales durables.

Elle joue le rôle d'assistance aux communes et propose notamment une assistance juridique.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'élire en tant qu'adhérant à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise un représentant de la commune.

Selon les dispositions de l'article 2121-21 du CGCT, le conseil peut décider/refuser à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Sur la proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder aux nominations par scrutin à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne Pauline ROTINI comme représentante de la commune.

### 2026/38 NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE DE LA COMMUNE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer le correspondant défense de la commune, ce dernier constitue l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires en la matière.

Monsieur Le Maire soumet la candidature de Thibaut ROUGELOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Thibaut ROUGELOT aux fonctions de correspondant Défense de la Commune d'Engins.

**Pour : 11**

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 20 heures 50 minutes.